

gache. J'avais vraiment le sentiment de n'avoir pas rendu justice à une situation qui m'inspire des convictions aussi profondes que celles de l'honorable député. Je dirai à ce dernier qu'en parlant l'autre jour des membres de la Faculté qui servent dans les forces canadiennes, je voulais, et j'aurais dû, signaler le concours prêté à nos troupes par les médecins, qu'il portent l'uniforme ou non. Appartenant moi-même à une autre profession, je suis sûr qu'aucune profession n'a plus généreusement, plus sincèrement ou plus efficacement consacré son temps et ses talents que celle des médecins au Canada, et cela s'est manifesté par de longues heures de travail fournies gratuitement en vue de soulager nos forces armées et de faciliter la poursuite de la guerre.

Les membres de l'Association médicale du Canada, y compris leurs compatriotes de langue française du Québec, se sont tous unis afin de se rendre le plus utiles possible à nos forces armées tout en répondant aux besoins de la population civile. Les médecins des différentes villes, individuellement ou en comité, ont prolongé leurs heures de travail, d'un travail souvent ingrat, afin de trouver des hommes susceptibles d'atteindre ce double objectif.

Pour ce qui est de séparer ou de fusionner les services de santé de l'armée, c'est là une question dont est saisie la Commission de recrutement et de répartition du personnel médical. Elle a enquêté dans tout le pays en vue de déterminer d'une part le nombre des médecins disponibles et, d'autre part, les besoins non seulement des forces militaires mais encore de la population civile. Aussi suis-je persuadé qu'elle traitera dans son rapport de la question de l'utilisation rationnelle des effectifs médicaux dans les trois armes du service ainsi qu'au ministère des Pensions, l'autre organisme de l'Etat notamment en cause. Mais, bien entendu, je ne saurais prédire ce qui pourra se faire à cet égard.

Les membres du comité se rappelleront que l'on a disjoint les services à l'époque où des véhémentes protestations avaient été formulées à la suite de différences de technique et de méthodes quant à la disposition des diverses invalidités survenant du fait qu'un militaire faisait partie de tel ou tel service. C'était, de plus, à une époque où les médecins étaient moins rares qu'aujourd'hui. La Commission de recrutement et de répartition des médecins apporte à ce problème toute son attention et le Gouvernement l'étudiera avec diligence dès réception du rapport de la commission.

M. GRAYDON: Il serait peut-être utile de nous informer, maintenant que les trois ministres sont à la Chambre, de la répartition

[L'hon. M. Ralston.]

des médecins dans les trois armes du service armé. Combien y a-t-il de médecins dans l'armée, combien dans l'aviation et combien dans la marine? Voilà qui va au cœur de la question qui vient d'être soulevée.

L'hon. M. MACDONALD: L'honorable député de Renfrew-Sud me permettra-t-il de l'interroger au sujet des chiffres qu'il vient de mentionner quant au nombre des médecins sur la côte du Pacifique? Si je l'ai bien compris, il a déclaré qu'il y avait dans la région 54 médecins pour un total de 6,000 hommes. Je me demande s'il a contrôlé ce chiffre. J'ai, en effet, l'impression que ce chiffre est trop élevé. Le nombre des médecins est d'environ 30, sans que je puisse toutefois l'affirmer carrément.

M. McCANN: Cette déclaration ne se fonde pas sur mes renseignements personnels. Un médecin de l'armée m'a dit que le 1er novembre 1942, ces chiffres étaient exacts, le service naval comptait là 54 médecins pour 6,000 hommes. Je ne formule pas ici une critique parce qu'il s'agit seulement d'une mauvaise répartition des ressources en hommes, et il est fort possible qu'on ait rassemblé ces hommes en Colombie-Britannique lorsque les troupes s'y trouvaient et qu'on attendait d'autres effectifs. Je comprends facilement que le problème de la répartition du personnel médical comporte bien des difficultés pour le ministre et ses conseillers. Il ne suffit pas d'appeler un médecin ou d'envoyer une commande par la poste pour s'en procurer un, et il est plausible que ces hommes aient précédé les troupes qu'on y attendait. Sans vouloir par là formuler une critique, je suis convaincu que la même proportion peut se rencontrer en d'autres endroits et dans d'autres parties du service. Je n'ai qu'un désir, que les hommes qui y ont droit reçoivent le meilleur service possible, mais en même temps que, dans les autres parties du pays, les civils et les employés de l'industrie jouissent aussi d'une répartition équitable.

L'hon. M. MACDONALD: S'il y avait alors sur la côte du Pacifique un si grand nombre de médecins, plusieurs d'entre eux y étaient sans doute aux fins d'instruction seulement pour quelques semaines ou un mois. J'étais là à la fin d'octobre, et j'y ai vu, je crois, trente médecins. Quelques-uns d'entre eux ne suivaient que le cours de formation ou disciplinaire. A cette base dans la marine, j'imagine que le nombre des médecins en moyenne est de quatre par 1,000 hommes, soit un pour 250 hommes.

M. McCANN: S'il y a pénurie de médecins dans les services armés, je propose que les jeunes gens qui pratiquent la médecine